

Mon enfant est-il concerné ?

Enfants nés entre le 1^{er} Janvier 2023 et le 31 Décembre 2023.
Enfants non scolarisés et nés avant le 31 décembre 2023.
Nouveaux arrivants sur la commune.

1

Inscription de l'enfant

Au service enfance/jeunesse (scolaire)
Médiathèque Germain Nouveau - Place Marcel Pagnol
Sur rendez-vous.
09 67 31 58 99 ou : inscription.periextra2@pourrieres.fr

NB : Les inscriptions des enfants issus de fratrie ne nécessitent pas de rendez-vous mais l'envoi du dossier par mail.

Documents à fournir

Livret de famille intégral ou acte de naissance.
Carte nationale d'identité des 2 parents.
Justificatif de domicile.
Dossier d'inscription rempli.
Carnet de vaccination complet et à jour.
Parents séparés : jugement fixant la résidence de l'enfant.

Le dossier d'inscription est à retirer à la médiathèque, à télécharger sur www.pourrieres.fr ou sur demande par courriel à : inscription.periextra2@pourrieres.fr
La présence des 2 parents est obligatoire. (Sauf jugement ou attestation de résidence séparée).

2

Affectation de l'enfant

Un courriel d'affectation indiquant l'école de votre enfant vous sera adressé à partir du deuxième trimestre 2026, puis vous serez contacté pour fixer un rendez-vous avec la Directrice (la présence de l'enfant sera obligatoire).



DOSSIER DE PRE INSCRIPTION SCOLAIRE – ANNEE 2026-2027 – COMMUNE DE POURRIERES

ENFANT

NOM : Nationalité :
Prénom : Date de naissance :
Sexe : ☐ M ☐ F Lieu de naissance :
Adresse : CP : Ville :

Niveau 2025-2026 (si scolarisé) : ☐ PS ☐ MS ☐ GS ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Ancienne école fréquentée : Adresse :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

Responsable légal 1 :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

NOM :

NOM D'USAGE :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Profession :

Domicile :

Portable :

Tel Professionnel :

Mail :

Responsable légal 2 :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur légal

NOM :

NOM D'USAGE :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Profession :

Domicile :

Portable :

Tel Professionnel :

Mail :

Situation Familiale

☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e)
☐ Pacsé(e) ☐ Vie Maritale ☐ Célibataire

Situation Familiale

☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e)
☐ Pacsé(e) ☐ Vie Maritale ☐ Célibataire

En cas de domicile différent, joindre le jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant. Si vous ne possédez pas de jugement, les deux parents doivent remplir une attestation. (Document disponible au service des affaires scolaires)

Fait à : Le :

Signature responsable légal 1 :

Signature responsable légal 2 :